

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 26 octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 20 octobre, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. René BROUSSE
Mme Marie-France MARMY	M. Bernard FRASIAK
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
M. Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS

Suppléants présents : M. Patrice BLANC

M. Michel SÈVE en remplacement de Madame Laurence GONINET titulaire

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Catherine MORAND (à Mme Marie-France MARMY)
M. Romain FERRIER (à Mme Sylvie ROCHE)
Mme Nicole BOUCHERAT (à M. Florent MONEYRON)
M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Michelle CIERGE)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
Mme Julie MONTBRIZON
M. Gilles MARQUET
M. Thierry TISSERAND
Mme Isabelle GROUIEC

VOTE : En exercice : 34

Présents : 23 / Représentés : 6

Votants : 29

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n° .. M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Sylvie ROCHE, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DES ORGANES DECISIONNELS DE LA
CCEDA – MODIFICATION N°2020/01**

**REGLEMENT INTERIEUR DES ORGANES DECISIONNELS DE LA
CCEDA – MODIFICATION N°2020/01**

- VU les articles L5211-1 et par renvoi L2121-8 du CGCT qui disposent que dans les Etablissements Publics du Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 1000 habitants et plus, le conseil communautaire doit établir son règlement intérieur ;
- VU le règlement intérieur des organes délibérants de la CCEDA approuvé par le conseil communautaire en date du 10 décembre 2020 ;
- VU l'élection du 7^{ème} vice-président ;

Madame la Présidente rappelle aux délégués communautaires que le règlement intérieur fixe plus généralement les règles de fonctionnement interne des organes décisionnels de la communauté de communes. Elle donne lecture des modifications apportées au règlement intérieur suite à l'élection du 7^{ème} vice-président et à la proposition de nomination du conseiller délégué au tourisme.

Aussi, Madame la Présidente propose au conseil communautaire d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur comme ci-joint proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes, APPROUVE la modification N°2020/01 du règlement intérieur 2020, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 28 octobre 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.